

votre lettre. Comme citoyen, je me ferais un plaisir d'écrire une lettre personnelle à chacun des membres de ce comité pour le féliciter et le remercier de l'intérêt qu'il porte à l'entreprise et du service qu'il rendra ainsi gratuitement au gouvernement du Canada.»

*M. McCleave:*

D. Quelle est la date de cette lettre?—R. Elle est du 29 janvier 1954. Est-ce là la date que vous désirez?

D. Non, il s'agit d'une lettre du 14 décembre 1954.—R. Très bien. Voici: «M. Pearson m'a fait part de votre désir d'avoir une déclaration écrite précisant l'attitude du gouvernement à l'égard de cette entreprise. Nous apprécions l'importance d'une telle entreprise pour le Canada, non seulement en raison de sa valeur publicitaire, mais aussi parce qu'elle va faciliter les initiatives canadiennes à New-York. Toutefois, pour confirmer ce que je vous ai dit de vive voix, bien que le Gouvernement ne soit pas disposé, pour le moment, à ce qu'une société de fiducie détienne les actions ordinaires de cette compagnie pour le compte du Gouvernement du Canada, il consentirait sans doute à discuter l'acceptation des actions ordinaires quand les actions privilégiées et les obligations hypothécaires auront été acquittées.»

D. Quelle est la date de cette lettre?—R. Elle est du 14 décembre 1954.

D. Et elle porte la signature de M. St-Laurent?—R. Oui.

D. Est-ce que cette lettre contient aussi l'observation citée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir «nous pourrions peut-être louer jusqu'à...»—R. «J'ai pris connaissance de vos lettres du 4 et du 6 décembre adressées à M. Cross, dans lesquelles vous exposez certains aspects de portée générale de votre projet. Je crois que la situation de l'immeuble et le genre de construction sont des questions qui pourraient être décidées par les initiateurs du projet et par vous-même, car vous êtes certainement mieux renseigné que nous sur les emplacements disponibles dans la ville. M. Pearson estime que les emplacements que vous avez montrés seraient satisfaisants.»

Il ajoute: «Nous pourrions peut-être louer jusqu'à un dixième de la superficie d'un immeuble de 150,000 pieds carrés de plancher. Quant à la répartition de cet espace, je crois qu'il serait difficile de résoudre ce problème avant que l'espace soit disponible et que les taux de location soient fixés de façon que les divers ministères et organismes intéressés puissent faire leur choix en tenant compte de leurs besoins.»

«Dans la même lettre, j'ai déclaré que le gouvernement serait disposé à souscrire un bail à longue échéance, aux taux courants du marché et accepterait même que le prix du loyer soit sujet à révision, disons, tous les cinq ans, afin de le tenir aux niveaux courants.»

*M. SMITH (Calgary-Sud):* Je suppose, monsieur le président, que, d'après votre décision, tout ce qui se rapporte à ces lettres sera incorporé au compte rendu.

Le TÉMOIN: Je préférerais ne pas déposer ces lettres. Je ne vois pas pourquoi je devrais les déposer. Ce sont des lettres personnelles. Je me ferai un plaisir de vous les montrer, si vous le voulez.

*M. MACNAUGHTON:* Il n'y a pas eu de décision à ce sujet, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Immédiatement avant la suspension de la séance, à 1 h. 30, il a été convenu que le comité directeur examinerait ces lettres.

*M. SMITH (Calgary-Sud):* Quand le comité directeur doit-il se réunir?

Le PRÉSIDENT: Après l'ajournement, cet après-midi ou ce soir, comme il plaira au comité directeur.

Le TÉMOIN: La lettre contient aussi le passage suivant: «Je vous sais gré de porter à notre connaissance que les parrains de l'entreprise seraient disposés